

Délibérations du Conseil Municipal du 11 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juin, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 16

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela : Adjoints

Mme COLIN Patricia, Mme BUREL Nathalie, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Hélène, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M. PRUNAUT Michel, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia, M. LEBRETON : conseillers municipaux

Absents excusés : 3 (dont 3 pouvoirs)

M. TARDIF Christophe (donne pouvoir à Mme COLIN Patricia), M. SIMONNEAUX Joseph (donne pouvoir à Mme JAUNY Manuela), M. BOVI Hervé (donne pouvoir à Mme TRICOIRE Isabelle).

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 07/06/2022

M. PRUNAUT Michel prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 7 mai 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu par signature du registre.

2022-37 :

Election du quatrième adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2020-19 actant l'élection des adjoints ;

Vu la délibération n° 2020-26 actant le taux des indemnités pour les fonctions d'adjoints ;

Considérant le décès du quatrième adjoint survenu en mars 2022 ;

M. le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du quatrième adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel à candidature, Gérald JAFFRO est candidat.

Après dépouillement, Gérald JAFFRO est élu quatrième adjoint à l'UNANIMITE et est installé immédiatement.

2022-38 :

Projet « LAGUNES » – Marché de TRAVAUX – Avenant

Vu la délibération n° 2021-29 en date du 10 mai 2021 actant l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet INERMIS ;

Vu la délibération n° 2021-46 en date du 2 octobre 2021 actant la phase APD ;

Vu la délibération n° 2022-14 en date du 23 février 2022 actant l'attribution des marchés pour les 3 lots du marché « LAGUNES » ;

Vu la délibération n° 2022-30 en date du 7 mai 2022 actant l'avenant du lot 3 « Equipements sportifs et ludiques » au profit d'ACL SPORT NATURE

Considérant la présentation d'un avenant de 1 140 € pour le lot 2 « Espaces verts et mobilier bois » au profit de DERVENN TRAVAUX ET AMENAGEMENT

pour du dessouchage supplémentaire ;

M. le Maire présente le plan de financement mis à jour suite aux avenants et aux subventions obtenues et à solliciter :

Dépenses prévisionnelles	Montant Travaux HT	Recettes prévisionnelles	Subventions sollicitées
Travaux - Lot 1 : Terrassement - voirie - réseaux	156 513.50 €	DSIL (Lot 1 + lot 2 + MO)	80 985.76 €
<i>Dont terrassement City-stade</i>	<i>18 432.00 €</i>	ANS (Lot 1 terrassement Citystade - 49,58%)	9 138.59 €
Travaux - Lot 2 : Espaces verts et mobiliers bois	89 855.15 €		
MO	15 786.16 €	Autofinancement - (Lot 1 + lot 2 + MO)	172 030.47 €
Travaux - Lot 3 : Equipements sportifs et ludiques	114 380.81 €	LEADER	16 681.58 €
		ANS (Citystade - 49,58 %)	20 492.18 €
		DSIL (Lot 3 - 30%)	34 314.24 €
		Autofinancement - Lot 3 (37,50%)	42 892.80 €
Divers (études, contrôles ...)	15 000.00 €	Autofinancement - (Divers)	15 000.00 €
TOTAL	391 535.62 €	TOTAL	391 535.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **VALIDE** cet avenant n° 1 pour le lot 2 « Espaces verts et mobilier bois » au profit de DERVENN TRAVAUX ET AMENAGEMENT pour un montant de 1 140 € HT.
- **DONNE** mandat au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **VALIDE** le nouveau plan de financement
- **SOLLICITE** la subvention LEADER dans le cadre de cette opération.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à la subvention LEADER.

2022-39 :

Projet « LPTS » – Marché de TRAVAUX – Avenant

Vu la délibération 2021-23 en date du 10 avril 2021 validant la phase APD du projet de rénovation des locaux polyvalents au terrain des sports ;

Vu la délibération 2021-56 en date du 14 octobre 2021 actant l'infructuosité pour les lots 1 « Gros œuvre/ Déconstruction » et 3 « Bardage/ couverture métallique et ardoise » suite à la consultation TRAVAUX pour le projet de rénovation des locaux polyvalents au terrain des sports ;

Vu la délibération 2021-61 en date du 27 novembre 2021 actant la continuité du projet et l'attribution des marchés suite à la consultation travaux ;

Vu la délibération n° 2022-30 en date du 7 mai 2022 actant différents avenants ;

Considérant l'avenant présenté pour le lot 4 « Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie » d'un montant de 2 200 € HT au profit de l'entreprise MENUISERIE DES PLATANES.

Considérant l'avenant présenté pour le lot 5 « Isolation, cloisons, doublages » d'un montant de 521,50 € HT au profit de l'entreprise BREL.

Considérant l'avenant présenté pour le lot 6 « Menuiseries intérieures » d'un montant de -703,46 € HT au profit de l'entreprise MENUISERIE BEREE.

Considérant l'avenant présenté pour le lot 7 « Sols durs et souples » d'un montant de 150 € HT au profit de l'entreprise BREL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **VALIDE** l'avenant n° 1 pour le lot 4 « Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie » d'un montant de 2 200 € HT.
- **VALIDE** l'avenant n°1 pour le lot 5 « Isolation, cloisons, doublages » d'un montant de 521,50 € HT au profit de l'entreprise BREL.
- **VALIDE** l'avenant n°1 pour le lot 6 « Menuiseries intérieures » d'un montant de -703,46 € HT au profit de l'entreprise MENUISERIE BEREE
- **VALIDE** l'avenant n°1 pour le lot 7 « Sols durs et souples » d'un montant de 150 € HT au profit de l'entreprise BREL.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

2022-40 :

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal décide de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- Liste A : GOUR/ SIMONNEAUX/ LEBRETON/ LEFAIX/ CADET

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin public (choix à l'unanimité), a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3,8

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A : GOUR/ SIMONNEAUX/ LEBRETON / LEFAIX / CADET	19	5	0	0

Ont été proclamés, à l'UNANIMITE, les membres du conseil d'administration :

Liste A : GOUR/ SIMONNEAUX/ LEBRETON/ LEFAIX/ CADET

2022-41 :

Modification du tableau des effectifs du personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°) ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant l'évolution de carrières d'un agent qui bénéficiera d'avancement de grade, il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ;

Considérant la nécessité de supprimer le poste actuel de l'agent concerné par un avancement de grade ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Postes à supprimer	Postes à créer	Motif	Date de la modification
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 24,50/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Adjoint administratif 24,50/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Recrutement sans concours	Date de transmission de la délibération à la Préfecture
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 22,50/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 22,50/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Avancement de grade	Date de transmission de la délibération à la Préfecture
Adjoint technique territorial 25,33/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 25,33/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Avancement de grade	Date de transmission de la délibération à la Préfecture
Adjoint technique territorial 26,28/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 26,28/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Avancement de grade	Date de transmission de la délibération à la Préfecture
Agent Spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles 31,17/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Agent Spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 31,17/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Avancement de grade	Date de transmission de la délibération à la Préfecture
Technicien principal de 2 ^{ème} classe 35/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Technicien principal de 1 ^{ère} classe, 35/ 35 ^{ème} Emploi permanent	Avancement de grade	Date de transmission de la délibération à la Préfecture

2022-42 :

Formation des commissions communales

Vu la délibération 2020-22 en date du 26 mai 2020 actant la composition des commissions municipales ;

Vu la délibération 2022-34 en date du 7 mai 2022 actant la nouvelle composition des commissions municipales ;

Considérant la nouvelle demande d'un élu d'intégrer une commission, il convient d'annuler la délibération 2022-34 et de la remplacer.

1. Voiries – Travaux neufs – Réseaux

Animateur : Gérald JAFFRO

Gérald JAFFRO _ Christophe TARDIF _ Roger GAREL _ Nathalie BUREL _ Michel PRUNAUT _ Yann LAURENT _ André LEFAIX

2. Urbanisme – Parcs – Maintenance des infrastructures

Animateur : Yann LAURENT

Yann LAURENT _ Christophe TARDIF _ Roger GAREL _ Isabelle TRICOIRE _ Gérald JAFFRO _ Michel PRUNAUT _ Maire- Anne CHATELLAIN _ Joseph SIMMONEAUX

3. Scolaire et périscolaire – Enfance - Jeunesse Conseil municipal des jeunes

Animatrice : Christèle GOUR

Christèle GOUR _ Christophe TARDIF _ Nathalie BUREL _ Héléna CADET _ Joseph SIMMONEAUX _ Gervais LEBRETON

4. Communication

Animatrice : Manuela JAUNY

Manuela JAUNY _ Nathalie BUREL _ Laurence HARDY-VIGNON _ Christèle GOUR

5. Evénements

Animateur : Hervé BOVI

Hervé BOVI _ Héléna CADET _ Manuela JAUNY

6. Relations avec les associations

Animateur : Hervé BOVI

Hervé BOVI _ Héléna CADET _ Manuela JAUNY

7. Chemins, voies douces, patrimoine rural et développement durable

Animateur : Joseph SIMONNEAUX

Joseph SIMONNEAUX _ Roger GAREL _ Isabelle TRICOIRE _ Gérald JAFFRO _ Michel PRUNAUT _ Marie- Anne CHATELLAIN _ Laurence HARDY-VIGNON _ André LEFAIX

8. Lien social, habitat social, jumelage

Animatrice : Christèle GOUR

Christèle GOUR _ Marie- Anne CHATELLAIN _ André LEFAIX _ Patricia COLIN _ Laetitia LE MINTER

9. RH – Finances - Mairie

Animateur Vincent MINIER

Vincent MINIER _ Christèle GOUR _ Isabelle TRICOIRE _ Hervé BOVI _ Joseph SIMMONEAUX _ Gervais LEBRETON

Après dépouillement, la composition des commissions est adoptée à l'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil : 2 juillet 2022
- Organisation des élections législatives
- Passage piéton au niveau des 4 routes : il est impossible de créer un passage piéton sur une route départementale avec une vitesse supérieure à 50km/h.
- Problème de vitesse au niveau de la Tremblais
- Problème de voirie abîmée au niveau du Tertre suite à des travaux de basse tension

Séance levée à 11h30

Suivent les signatures des membres présents

MINIER Vincent	GOUR Christèle	LAURENT Yann
JAUNY Manuela	CHATELLAIN Marie-Anne	SIMONNEAUX Joseph <i>Excusé donne pouvoir à Manuela JAUNY</i>
COLIN Patricia	TARDIF Christophe <i>Excusé donne pouvoir à Patricia COLIN</i>	BUREL Nathalie
BOVI Hervé <i>Excusé donne pouvoir à Isabelle TRICOIRE</i>	HARDY – VIGNON Laurence	LEFAIX André
CADET Hélène	PRUNAUT Michel	JAFFRO Gérald
TRICOIRE Isabelle	GAREL Roger	LE MINTER Laetitia
LEBRETON Gervais		